

Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes pour
personnes physiques à usage privé
en vigueur au 12/1/2026

Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.

1. Comptes de paiement et services de paiement

1.1. Comptes de paiement et Packs

Packs - tarifs par mois (1)

Crelan Economy Plus Pack*

Tarif standard	4,50 EUR
Coopérateurs:	3,50 EUR
Jeunes < 25 ans	0,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, deuxième carte de débit pour co-titulaire ou mandataire, retraits d'espèces en euros au guichet, 1 remplacement de la carte de débit en cas de perte ou de vol sur base annuelle.

* remplit les conditions d'un service bancaire universel.

Inclut 60 virements (instantanés) en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence si les titulaires n'ont pas d'abonnement de banque en ligne ou mobile. A partir du 61e virement, 1,00 €/virement.

Crelan Performance Pack

Tarif standard	6,00 EUR
Coopérateurs:	4,50 EUR
Jeunes < 25 ans:	2,00 EUR
Jeunes coopérateurs < 25 ans:	1,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Classic, deuxième carte de débit et carte VISA Classic pour co-titulaire ou mandataire, 60 virements (instantanés) en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol et retraits d'espèces en euros au guichet.

Crelan Performance Pack for One

Tarif standard	5,00 EUR
Coopérateurs:	3,75 EUR
Jeunes < 25 ans:	2,00 EUR
Jeunes coopérateurs < 25 ans:	1,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, 1 carte de débit, 1 carte VISA Classic, 60 virements (instantanés) en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol et retraits d'espèces en euros au guichet.

Crelan Excellence Pack

Tarif standard	8,00 EUR
Pour coopérateurs:	6,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Gold, deuxième carte de débit et carte VISA Gold ou Classic pour co-titulaire ou mandataire, nombre illimité de virements (instantanés) en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, chèque, paiement par chèque client, virement papier avec duplicata, ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant, remplacement de la carte de débit ou Visa Classic et Gold en cas de perte ou de vol et retraits d'espèces en euros au guichet.

Comptes de paiement

Compte à vue Crelan

Comprend: Domiciliations et ordres permanents en euros, retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique, versement d'espèces en euros au guichet, virement en euros vers un compte Crelan exécuté en agence, paiement électronique chez les commerçants, relevé mensuel des dépenses effectuées par Visa, virements papier simples, accès aux services bancaires en ligne et mobiles, extraits de compte électroniques, facilité de découvert (4) (sous réserve d'acceptation de la demande). Lors de l'achat d'une carte de débit la deuxième carte de débit est gratuite pour le co-titulaire ou mandataire.

Frais de tenue de compte, par an :

30,00 EUR

Paquet d'opérations de base en euros, par an :

12,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement (si non incluses dans un Pack) :

- Traitement au guichet d'un virement (instantané) en euros vers un compte non-Crelan, par virement : 1,50 EUR
- Retrait d'espèces en euros au guichet, par retrait : 0,50 EUR
- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque : 1,25 EUR
- Paiement par chèque client, par chèque : 1,00 EUR

Compte à vue Crelan Invest en euros

Comprend: versements au guichet, virements en euros vers des comptes propres, ordres permanents vers des comptes Crelan, retraits en euro au guichet, banque en ligne et mobile.

Frais de tenue de compte et paquet d'opérations de paiement de base en euros :	0,00 EUR
--	----------

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du compte à vue Crelan Invest et sont tarifées individuellement :

Traitemet virement (instantané) en euros au guichet , par virement :	5,00 EUR
--	----------

Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :	1,25 EUR
--	----------

Crelan Basic	0,00 EUR
---------------------	----------

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, paquet d'opérations de paiement de base en euros.

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du Crelan Basic et sont tarifées individuellement :

- Versement/retrait d'espèces en euros au guichet, par transaction :	5,00 EUR
--	----------

- Traitement virement (instantané) en euros vers un compte non Crelan au guichet, par virement :	5,00 EUR
--	----------

- Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque, par retrait (les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits)	0,50 EUR
--	----------

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur le compte d'une autre banque, par chèque :	5,00 EUR
--	----------

Service bancaire de base (2), par an :	15,00 EUR
---	-----------

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, 1 ou 2 cartes de débit, 72 opérations manuelles, mise à disposition de virements, ordres permanents et domiciliations, paiements instantanés, retraits d'espèces en euros au guichet et accès aux applications en ligne et mobiles.

Compte à vue en devises et Compte à vue Invest en devises (3)

Frais de tenue de compte :	0,00 EUR
----------------------------	----------

Opérations de paiement: plus d'informations dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des opérations internationales et encaissement de chèques étrangers et chèques en devises" disponible en agences.

Ouverture d'un compte de paiement	0,00 EUR
--	----------

Fermeture d'un compte de paiement	0,00 EUR
--	----------

Taux (sur base annuelle)	
---------------------------------	--

Taux créditeur

Compte à vue Crelan, Compte à vue Invest en euros, Crelan Basic et Service bancaire de base :	0,00%
---	-------

Comptes à vue en devises (décompte mensuel des intérêts) et comptes à vue Invest en devises (décompte annuel des intérêts) valables du 31/10/2023

Toutes devises :	0,00%
------------------	-------

Taux débiteur (4)

Compte à vue Crelan :

Solde débiteur autorisé :	10,50%
Solde débiteur non autorisé :	11,55%
Compte à vue Invest :	10,50%

Compte à vue Invest :

Compte à vue en devises : taux IRS à un mois + 7% (décompte mensuel des intérêts)

Compte à vue Invest en devises : taux IRS à un mois + 5% (décompte annuel des intérêts)

Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur

(+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:

7,50 EUR

Date de valeur

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.

Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

Opérations de débit

Virement (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'espèces en euros au guichet ou à un guichet automatique : date valeur = date comptable

Emission d'un chèque : date valeur = date comptable - 1 jour calendrier

Demande de chèque bancaire : date valeur = date comptable

Opérations de crédit

Virement et versement au guichet : date valeur = date comptable

Remise d'un chèque : date valeur = date comptable + 1 jour calendrier

Cartes

Cotisation annuelle pour la fourniture d'une carte de débit ou de crédit

(Pour Crelan Basic ou si non incluse dans un Pack Crelan)

Carte de débit : 18,00 EUR

Carte de crédit VISA Classic : 36,00 EUR

Carte de crédit VISA Gold : 52,80 EUR

Opérations par carte en Belgique

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :

0,00 EUR

Paiements par carte de débit, carte de crédit VISA :

0,00 EUR

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA :

sur le montant : 1,00%

majoré de : 6,00 EUR

0,50 EUR

Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque sur compte Crelan Basic, par retrait (les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits)

Remplacement d'une carte perdue ou volée

(pas d'application pour les Packs Performance, Performance for One ou Excellence)

Carte de débit : 10,00 EUR

Carte de crédit VISA Classic : 10,00 EUR

Carte de crédit VISA Gold : 10,00 EUR

1.2. Opérations bancaires à distance

Abonnement myCrelan, le premier Digipass inclus:	0,00 EUR
Remplacement Digipass défectueux :	0,00 EUR
Remplacement Digipass non-défectueux :	25,00 EUR
Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur :	25,00 EUR
Abonnement Crelan Mobile:	0,00 EUR

1.3. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

Utilisation des cartes en euro dans la zone SEPA*

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque sur compte Crelan Basic, par retrait (les 24 premiers retraits d'espèces sont gratuits)	0,50 EUR

N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA Classic ou VISA Gold	sur le montant : 1,00%
	majoré de : 6,00 EUR

Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte de crédit VISA Classic ou VISA Gold :

sur le montant :	2,00%
majoré de :	6,00 EUR
Paiements par carte de débit, carte de crédit VISA Classic ou VISA Gold:	0,00 EUR

Utilisation des cartes dans une devise autre que l'euro (hors ou dans la zone SEPA)* **

Retraits d'espèces aux guichets automatiques avec carte de débit :

coût fixe :	6,00 EUR
+ commission de change** :	2,00%

Retraits d'espèces aux guichets automatiques avec carte de crédit VISA Classic ou VISA Gold :

sur le montant :	1,00%
majoré de :	6,00 EUR
+ commission de change** :	2,00%

Retraits d'espèces auprès de banques et bureaux de change avec carte de crédit VISA Classic ou Visa Gold:

sur le montant :	2,00%
majoré de :	6,00 EUR
+ commission de change** :	2,00%

N.B. : en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.

Paiements par carte de débit :	0,60 EUR
+ commission de change** :	2,00%

Paiements par carte de crédit VISA Classic ou VISA Gold, commission de change** unique de :	2,00%
---	-------

* La zone SEPA couvre l'ensemble des pays de l'Union européenne, les pays membres de l'Espace économique européen, le Royaume Uni, la Suisse, Andorre, Monaco, Albanie, Moldavie, Nord Macédoine, Monténégro, Saint- Marin et le Vatican.

** Marge de change appliquée au cours de référence de la Banque centrale européenne (BCE) le jour du traitement de la transaction pour les devises suivantes : CHF, CZK, DKK, SEK, HRK, HUF, ISK, NOK, PLN, RON et BGN. Les cours de change de la BCE sont communiqués sur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html. Pour les autres devises, les cours de change de Visa ou MasterCard (Maestro) s'appliquent. Les cours de change de Visa sont disponibles sur : https://www.visa.be/fr_BE/aide-visa/conommateur/services-de-voyage-visa/exchange-rate-calculator.html et ceux de MasterCard (Maestro) sur : <https://www.mastercard.fr/fr-fr/particuliers/support-conseils/convertisseur-devises.html>.

2. Epargner et investir

2.1. Comptes d'épargne réglementés

Frais de gestion

Ouverture / fermeture d'un compte d'épargne :	0,00 EUR
Redevance mensuelle :	0,00 EUR
Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur	
(+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:	7,50 EUR

Versement d'un chèque circulaire

1,25 EUR

Taux créditeur (5)

Livret Crelan (+ option garantie locative)

Taux de base : 0,20%
Prime de fidélité : 0,35%

Livret Crelan Direct

Taux de base : 0,20%
Prime de fidélité : 0,35%

Livret Crelan Horizon Plus (dépôt maximum : 500.000 euros)

Taux de base : 0,10%
Prime de fidélité : 1,20%
Maximum 1 compte par client

Crelan GoSave (dépôt maximum par mois calendrier : 500 euros)

Taux de base : 0,50%
Prime de fidélité : 1,50%
Maximum 1 titulaire par compte ; maximum 1 compte par client

Date de valeur

Versement en espèces: date valeur = date comptable

Retrait en espèces: date valeur = date comptable

Modalités de base en matière de prime de fidélité

Périodes de détention minimales pour l'obtention de la prime :

Pour obtenir la prime de fidélité, l'argent versé doit rester sur le dépôt d'épargne pendant au moins 12 mois, ou un multiple de 12 mois.

Périodes sur lesquelles se calcule la prime :

Versement: la prime de fidélité commence à courir à partir de la date de valeur du versement. Un même montant peut générer plusieurs fois une prime de fidélité.

Retrait d'espèces: les montants sur le dépôt d'épargne pour lesquels la période de constitution de la prime de fidélité est la moins avancée, sont les premiers imputés à concurrence des retraits d'espèces effectués (principe de « last in, first out »). En cas de retrait d'espèces, la date de valeur est la date de comptabilisation de l'opération.

Garantie éventuelle du taux :

Le taux de la prime de fidélité est susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution du marché. Par principe, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement, tout comme celle d'application au début de chaque période de fidélité suivante, reste en vigueur pour toute la période de fidélité (12 mois).

Moment du versement des primes acquises :

Les primes de fidélité acquises dans le courant d'un trimestre calendrier sont versées le 1er jour du trimestre suivant, soit les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10. Si le compte d'épargne est clôturé en cours d'année, les intérêts sont immédiatement calculés et versés en même temps que le capital.

Conditions de retrait :

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 92, la banque se réserve le droit de subordonner les prélèvements à un préavis de 5 jours calendrier s'ils excèdent 1.250 EUR et de les limiter à 2.500 EUR par demi-mois.

2.2. Comptes à terme (6)

Compte %+ "Retail"

Les sommes versées doivent être maintenues pendant une période qui comprend au moins un trimestre calendrier. Les intérêts du trimestre écoulé sont comptabilisés avec date de valeur le premier jour du trimestre suivant. Le taux applicable à tout nouveau trimestre calendrier est le taux du compte %+ en vigueur à la date du 1er jour de ce nouveau trimestre.

- Si le solde est inférieur à 5.000 euros

Taux créditeur pour le 1ème trimestre 2026 sur la totalité du solde :
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :

0,01%
0,0100%

- Si le solde est supérieur ou égal à 5.000 euros et inférieur ou égal à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 1ème trimestre 2026 sur la totalité du solde :
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :

0,01%
0,0100%

- Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 1ème trimestre 2026 sur la totalité du solde :
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :

0,01%
0,0100%

Contrats à terme

A long terme

à 2 ans :	1,80%
à 3 ans :	2,00%
à 4 ans :	1,50%
à 5 ans :	1,50%
à 6 ans :	1,50%
à 7 ans :	1,50%
à 8 ans :	1,50%
à 9 ans :	1,50%
à 10 ans :	1,50%

A court terme

Consultez votre agent Crelan pour connaître l'offre et les taux actuels

2.3. Comptes-titres

Frais de garde annuels

Sur la contre-valeur (par ligne) :

(euro)- obligations, bons d'état et bons de caisse d'autres institutions financières :

0,1452%

actions fonds de placement d'autres institutions financières:

0,2420%

Frais de garde minimums et maximums (par ligne) :

avec un minimum de : 4,84 EUR
avec un maximum de : 60,50 EUR

Pour les coopérateurs, les frais de garde par compte titres sont limités à :

242,00 EUR

Il n'y a pas de frais de garde :

- sur les titres conservés à titre gratuit : il s'agit des titres émis par Crelan et ses partenaires
- les 2 premières années sur les titres résultant d'un transfert en provenance d'une autre institution financière
- Pour des titres sur un compte-titres qui seront gérés de manière discrétionnaire.
- Pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Les frais de garde sont débités annuellement à la fin de l'année du compte de revenus lié au compte-titres.

Sont exonérés de la TVA (21%) : les particuliers résidant hors de l'UE et les entreprises étrangères.

Pour les autres frais, consultez le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

3. Coffres

Prix de location annuels, TVA et assurance incluses, prélevés au prorata au moment de la clôture du coffre ou le 31/12 au prorata de l'année écoulée.

Type 1 : H: 9,5 - 11 ; L: <50	54,00 EUR
Type 2 : H: 12,5 - 16,5 ; L: <50	60,00 EUR
Type 3 : H: 18,5 - 29 ; L: <50	64,00 EUR
Type 4 : H: 30 - 49 ; L: <50	84,00 EUR
Type 5 : H: >=50 ; L: <50 of H: <50 ; L: >=50	94,00 EUR
Type 6 : H: >=50 ; L: >=50	125,00 EUR
Type 7 : H: 40 - 11 ; L: 90	200,00 EUR

4. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique ou par la poste sous format papier.

4.1. Extraits de compte sous forme électronique

Extraits de compte via myCrelan (internetbanking)	0,00 EUR
---	----------

4.2. Extraits de compte papier par la poste

Pour les comptes à vue à usage privé - frais mensuels

Un coût forfaitaire est prélevé mensuellement par compte à vue en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

Envoi trimestriel (gratuit pour clients sans abonnement à myCrelan sauf pour compte Crelan Basic)	0,75 EUR
Envoi mensuel (gratuit pour clients sans abonnement à myCrelan sauf pour compte Crelan Basic)	1,50 EUR
Envoi hebdomadaire (dans le contexte du service bancaire de base: gratuit)	6,00 EUR
Envoi journalier	15,00 EUR

Pour les comptes d'épargne (exceptés garantie locative et Futura 5) et Compte %+ "Retail" - frais annuels

Un coût forfaitaire est prélevé annuellement par compte d'épargne en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

Envoi trimestriel (gratuit pour les coopérateurs CrelanCo âgés de 70 ans ou plus sans abonnement à myCrelan)	9,00 EUR
Envoi mensuel	18,00 EUR
Envoi hebdomadaire	72,00 EUR
Envoi journalier	180,00 EUR

5. Divers

Demande de chèques (non disponible pour le Crelan Basic et le Compte à vue Invest) - par chèque :	0,50 EUR
Paiement par chèque client - par chèque :	1,00 EUR
Chèque national définitivement refusé :	7,44 EUR
Virement papier avec duplicata (pas disponible pour le Crelan Basic et le Compte à vue Invest) - par virement :	0,25 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant - par opération :	7,00 EUR
Droit d'écriture	0,15 EUR

6. Crédit à la consommation

Prêteur: SA Crelan, Boulevard Sylvain 251, 1070 Bruxelles

6.1. Prêt à tempérament

Nouveaux véhicules ≤ 36 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,35%	3,35%	107,78 EUR
5.000 EUR	36	3,35%	3,35%	146,07 EUR
12.500 EUR	60	3,35%	3,35%	226,28 EUR

Nouveaux véhicules rechargeables/hybrides ≤ 36 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,25%	3,25%	107,68 EUR
5.000 EUR	36	3,25%	3,25%	145,85 EUR
12.500 EUR	60	3,25%	3,25%	225,74 EUR

Véhicules d'occasion > 36 mois et ≤ 96 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	4,65%	4,65%	109,18 EUR
5.000 EUR	36	4,65%	4,65%	148,85 EUR
12.500 EUR	60	4,65%	4,65%	233,34 EUR

Nouveaux vélos (électriques)

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,25%	3,25%	107,68 EUR
5.000 EUR	36	3,25%	3,25%	145,85 EUR
12.500 EUR	60	3,25%	3,25%	225,74 EUR

Rénovation

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,65%	3,65%	108,11 EUR
5.000 EUR	36	3,65%	3,65%	146,71 EUR
12.500 EUR	60	3,65%	3,65%	227,90 EUR

Financement ÉCO-énergie

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,20%	3,20%	107,62 EUR
5.000 EUR	36	3,20%	3,20%	145,75 EUR
12.500 EUR	60	3,20%	3,20%	225,47 EUR

Buts divers

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG*	Taux débiteur*	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	7,49%	7,49%	112,21 EUR
5.000 EUR	36	7,49%	7,49%	154,95 EUR
12.500 EUR	60	7,49%	7,49%	248,96 EUR

* Ce calcul a été effectué sur base du tarif standard, d'application pour les demandeurs qui n'ont, par le passé, présenté ni retard de paiement ou un dépassement non autorisé sur un compte chez Crelan, ni enregistrement de mentions négatives auprès de la Centrale des crédits aux particuliers.

6.2. Ouverture de crédit sans carte (Crédit Confort)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.250 EUR	indéterminée	9,15%	9,15%	aucun, mais zérotage obligé après 12 mois

6.3. La facilité de découvert remboursable dans un délai d'un mois (Facilité de caisse)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.238,76 EUR	1 mois	10,50%	10,50%	1.249,11 EUR

7. Crédit hypothécaire

Le prospectus avec tarif, rendu obligatoire par l'article VII.125 du Code de droit économique, est disponible dans toutes nos agences.

8. Actions coopératives de la SC CrelanCo

Frais de souscription :

0,00 EUR

Prix d'achat par action coopérative/prix d'émission statutaire

12,40 EUR

Maximum de la souscription (nombre d'actions) :

605

Maximum montant de la souscription (605 parts x 12,40 EUR/action) :

7.502,00 EUR

36,00 EUR

Cotisation annuelle pour la gestion et le développement du panier d'avantages pour coopérateurs avec au moins 10 actions (excepté coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan payant ou à un compte à vue Crelan inclus dans un Pack, et les jeunes de moins de 25) :

Frais de remboursement :

0,00 EUR

Plus d'informations :

Prospectus d'émission : pour en savoir plus au sujet des conditions d'émission et des risques possibles liés à un investissement en actions coopératives, consultez le prospectus d'émission du 25/3/2025 et le supplément du 8/7/2025 de CrelanCo, disponibles dans toutes les agences Crelan ou sur www.crelan.be.

Dividendes :

Le dividende des actions coopératives est versé chaque année, après l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu en avril.

Demande de remboursement :

Si le remboursement des actions coopératives est demandé avant le 30 juin de l'année en cours, le montant sera remboursé après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'année suivante qui a lieu en avril. Si le remboursement est demandé après le 30 juin de l'année en cours, le remboursement aura lieu après l'Assemblée Générale de la deuxième année qui suit.

Age minimum de souscription : 12 ans

Organisme émetteur : SC CrelanCo, qui fait partie de Crelan.

Annotations

- 1 Le tarif coopérateur s'applique si le titulaire du pack (ou l'un des titulaires) est coopérateur CrelanCo (min. 10 actions coopératives). Si le coopérateur dispose de plusieurs packs, le tarif coopérateur s'applique à tous ses packs.
- 2 La cotisation mensuelle du Service bancaire de base peut évoluer chaque année en fonction de l'indexation éventuelle du prix maximal du Service bancaire de base tel qu'il est publié chaque année au Moniteur belge.
- 3 Un compte à vue en devises est uniquement possible en combinaison avec un compte à vue en euros ou un compte d'épargne. Un Compte à vue Invest en devises est uniquement possible en combinaison avec un Compte à vue Invest en euros.
- 4 Le montant maximum d'une facilité de découvert (facilité de caisse) liée à un compte à vue à usage privé est de 1.250 euros. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois. Une facilité de caisse n'est pas disponible pour le Compte à vue Invest.
- 5 Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts à concurrence d'un plafond de 1.050 euros pour l'année de revenus 2025 (année d'imposition 2026) perçus par compte, par personne physique résidant en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 2.100 euros pour l'année de revenus 2025).
- 6 Le précompte mobilier est dû sur la totalité des intérêts. Il s'élève en 2025 à 30% (année d'imposition 2026).